

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

CONSEIL GENERAL

Synthèse des décisions

1ère SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1978

SEANCES des 13 et 14 JUIN 1978

N° 1 - Aspects généraux du projet de budget supplémentaire pour 1978.

Le Conseil Général a voté la délibération modificative n° 1 de l'exercice 1978 qui se distingue du projet par :

- Réductions de dépenses :

Construction de bâtiment (virement de crédits)..... 170.000 F.

- Dépenses nouvelles :

Travaux à la chaufferie de Cosmes de FONGUES-les-EAUX..... 13.000 F.

Subvention à l'Association "Malique en Nivernais"..... 12.000 F.

Subv. - II O N S E I L II G E N E R A L - 5.000 F.

Subvention à la Section Départementale des Meilleurs Ouvriers de France..... 500 F.

Acquisition de matériel pour le Chalet des Neiges..... 15.000 F.

Subvention complémentaire à la Maison de la Culture de SEVERS et de la Nivernaise..... 72.047 F.

Acquisition 1ère Session Extraordinaire de 1978..... 60.000 F.

Subvention au Comité départemental d'Expansion Economique Séances des 13 et 14 juin 1978 24.000 F.

Subvention à l'Union Amicale des Sapeurs-Pompiers..... 3.300 F.

Subvention à l'Association "France-Pologne"..... 7.000 F.

Subvention au Comité départemental de l'Obus Anniversaire de 1918..... 10.000 F.

Subvention à la commune de MICHAY-les-AIX pour la réparation de SYNTHESE des DECISIONS 10.500 F.

Acquisition d'un bâtiment pour le Centre d'Exploitation PRISES par l'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE 270.000 F.

Acquisition de matériel pour le Club-House de lac des Settons..... 20.156,64 F.

Compte-tout de ces modifications ----- montant de la D.M. l'est de :

- recettes : 95.691,94 F.

- dépenses : 95.604,73 F.

soit un excédent disponible de 92.211,58 F. au lieu de 364.915,22 F. au projet de budget.

N° 2 - Compte des recettes et des dépenses départementales de l'exercice 1977.

L'assemblée a adopté le compte des recettes et des dépenses du département pour l'exercice 1977 qui fait apparaître un excédent réel de 33.157.326,23

- N° 1 - Aspects généraux du projet de budget supplémentaire pour 1978.

Le Conseil Général a voté la décision modificative n° 1 de l'exercice 1978 qui se distingue du projet par :

- Réductions de dépenses :

. Construction de bâtiment (virement de crédit)..... 270.000 F.

- Dépenses nouvelles :

. Travaux à la chaufferie du Casino de POUQUES-les-EAUX..... 13.000 F.
. Subvention à l'Association "Musique en Nivernais". 32.000 F.
. Subvention à l'Association des Mutilés du Travail. 5.000 F.
. Subvention à la Section départementale des Meilleurs Ouvriers de France..... 500 F.
. Acquisition de matériel pour le Chalet des Neiges. 15.000 F.
. Subvention complémentaire à la Maison de la Culture de NEVERS et de la Nièvre..... 72.047 F.
. Acquisition d'un véhicule pour le Conseil Général. 40.000 F.
. Subvention au Comité départemental d'Expansion Economique et de Productivité de la Nièvre..... 24.000 F.
. Subvention à l'Union Amicale des Sapeurs-Pompiers. 3.500 F.
. Subvention à l'Association "France-Pologne"..... 7.000 F.
. Subvention au Comité départemental du 60ème Anniversaire de 1918..... 10.000 F.
. Subvention à la commune de LUCENAY-les-AIX pour la réparation d'un ouvrage d'art..... 10.500 F.
. Acquisition d'un bâtiment pour le Centre d'Exploitation de ST SAULGE..... 270.000 F.
. Acquisition de matériel pour le Club-House du lac des Settons..... 20.156,64 F.

Compte-tenu de ces modifications, le montant de la D.M. 1 est de :

- recettes : 95.696.945, 48 F.

- dépenses : 95.604.733, 90 F.

soit un excédent disponible de 92.211,58 F. au lieu de 344.915,22 F. au projet de budget.

- N° 2 - Compte des recettes et des dépenses départementales de l'exercice 1977.

L'assemblée a adopté le compte des recettes et des dépenses du département pour l'exercice 1977 qui fait apparaître un excédent réel de 33.157.526,23 F.

- N° 3 - Compte de gestion de M. le Trésorier-Payeur-Général pour 1977.

L'assemblée a approuvé le compte de gestion de M. le Trésorier-Payeur-Général pour l'exercice 1977.

- N° 4 - Compte des produits départementaux de l'exercice 1977 - Restes à recouvrer au 28 février 1978 - Créances à admettre en non-valeur.

L'assemblée a adopté le compte des produits départementaux de l'exercice 1977 et admis en non-valeur un certain nombre de créances pour un montant de 58.805,61 F.

Elle a insisté toutefois pour qu'un effort particulier soit entrepris pour limiter le nombre des admissions en non-valeur pour le motif "pas d'adresse connue" ; les recherches doivent être opérées d'une manière beaucoup plus approfondie.

- N° 5 - Plan départemental d'Equipement des Cantons - Programme 1978 - Inscription de crédits complémentaires à la décision modificative n° 1.

Inscription d'un crédit de 500.000 F. pour parfaire le financement du Plan départemental d'Equipement des Cantons (programme 1978), le 5ème projet à prendre en considération étant celui techniquement et administrativement prêt.

- N° 6 - Programme départemental spécifique d'assainissement.

Maintien du crédit proposé au projet de budget, soit 570.000 F.

L'opération d'assainissement réalisée par le S.I.V.O.M. de ST SAULGE sera prise en compte en 1978 sur les crédits disponibles, étant entendu que les fonds correspondants, soit 30.000 F. devront être portés au budget primitif 1979 à titre de régularisation.

- N° 7 - Dépenses de fonctionnement dont l'inscription est demandée au titre de la décision modificative n° 1.

Les crédits de fonctionnement dont l'inscription avait été demandée pour le Service de l'Environnement, soit au total 28.300 F, sont inscrits à la D.M. 1.

- N° 8 - Direction des Services d'Archives - Impression de l'inventaire de la série C.

Accord pour l'impression de l'inventaire de la série C. des Archives qui regroupe les documents de l'Administration Civile de l'ancien régime ; prise en charge de la dépense avec inscription du crédit correspondant de 18.800 F.

- N° 9 - Acquisition d'un second véhicule pour le Conseil Général.

Un second véhicule sera acquis pour le Conseil Général. Il devra être de marque Renault et du modèle 20 TS ; inscription budgétaire limitée à 40.000 F. au lieu de 45.000 F.

L'assemblée a demandé que le véhicule actuellement en service se trouvant ainsi libéré ne soit pas affecté à un seul utilisateur mais mis à la disposition de l'ensemble des chefs de service de la Préfecture.

- N° 10 - Demande de subvention présentée par la commune de LUCENAY-les-AIX pour la réparation d'un ouvrage d'art.

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 30 % pour un montant de travaux de 35.000 F. à la commune de LUCENAY-les-AIX, pour la réparation du pont des Plessiers. Inscription en séance du crédit correspondant de 10.500 F.

- N° 11 - Aménagement du Domaine Thermal de POUGUES-les-EAUX.

Maintien de l'inscription à la D.M. 1 des crédits suivants pour l'aménagement du domaine thermal de POUGUES-les-EAUX :

- aménagement du Casino.....	107.196,80 F.
- aménagement du pavillon des eaux.....	355.456,19 F.
- réfection des appartements.....	330.000 F.
- changement du câble d'alimentation en électricité.....	23.642,10 F.
- aménagement du parc - 1ère et 2ème urgence...	92.000 F.

Recettes :

- Participation de la Société Nouvelle d'Exploitation.....	110.000 F.
--	------------

Délégation est donnée à la Commission Départementale à l'effet d'autoriser M. le Préfet à signer les marchés de travaux.

En ce qui concerne l'aménagement du pavillon des eaux, une étude complète devra être réalisée et, suivant l'utilisation envisagée, le Département fixera ultérieurement sa position à l'égard du projet.

Il est précisé également que les appartements rénovés devront donner lieu au versement d'un loyer dont l'estimation sera fixée par les Services Fiscaux.

- N° 12 - Aménagement du Centre de Vacances et de Loisirs de la NIEVRE sis aux Rousses dans le JURA.

L'aménagement du Centre de Vacances et de Loisirs de la NIEVRE est poursuivi avec une 2ème tranche de travaux et d'équipement, à savoir divers travaux d'aménagement et de sécurité, aménagement du logement du directeur, installation sanitaire complémentaire, réfection des peintures extérieures, pour un montant de 320.000 F.

- N° 12 - suite -

L'équipement est complété par l'achat de skis, de lingerie, de matériel de cuisine, de bureau, de chauffage, d'un mini-bus de transport, pour un montant de 195.000 F. en chiffres arrondis.

L'inscription totale à la D.M. 1 atteindra donc 515.000 F. car la prévision initiale de 180.000 F pour l'équipement est portée à 195.000 F, pour permettre l'achat d'un sèche-linge de 20 kgs au lieu de 8 kgs.

- N° 13 - Climatisation de la salle Vauban, située au sous-sol de la Préfecture.

L'assemblée ne peut que constater qu'une mauvaise étude a été réalisée lors de la conception de la climatisation de la salle Vauban située au sous-sol de la Préfecture.

Elle estime que la responsabilité des concepteurs et des exécutants aurait dû être recherchée. Malgré tout, elle pense que pour toute modification, il doit être fait appel à des entreprises spécialisées, à charge pour chacune de fournir étude et devis, cette procédure ayant l'avantage de mettre l'entreprise choisie devant ses responsabilités et de ne pas obliger le département à financer une étude préalable.

Les résultats de cette consultation avec la proposition d'inscription budgétaire seront à examiner au cours d'une prochaine session.

- N° 14 - Utilisation de l'ancienne carrière de Mougny, comme appoint d'eau, par la commune de ST SAULGE.

Avis favorable à la cession ou à la location de l'ancienne carrière de Mougny, comme appoint d'eau, à la commune de ST SAULGE.

- N° 15 - Création d'un poste d'auxiliaire à la sous-préfecture de CHATEAU-CHINON.

Accord pour la création d'un poste d'auxiliaire à la sous-préfecture de CHATEAU-CHINON et affectation de ce poste à l'agent vacataire actuel.

- N° 16 - Application des droits syndicaux au personnel du cadre départemental.

L'assemblée souhaite que des mesures soient prises sans trop tarder pour que chaque organisation syndicale puisse développer son activité et cela dans le cadre des lois en vigueur, pour le personnel du cadre départemental : mise à disposition d'un local, autorisation de diffusion des informations, installation de panneaux d'affichage, stages syndicaux rémunérés, création de secteurs pour les puéricultrices.

- N° 17 - Constructions scolaires du premier degré - Préscolarisation en milieu rural.

Décisions du Conseil Général :

I - Préscolarisation en milieu rural :

A - Taux de subvention : 70 %

Dépense subventionnable maximale : 250.000 F.

B - Critère de population inférieure à 1.000 habitants.

L'assemblée souhaite que les subventions du département offrent les mêmes possibilités d'emprunts à taux bonifié que les subventions de l'Etat et de la Région.

II - Grosses réparations aux locaux scolaires :

a) projets égaux ou supérieurs à 80.000 F. :

Prise en charge par le programme de construction, le système des suites d'opérations étant abandonné.

Taux de subvention : 70 %

Montant de la dépense subventionnable maximale : 125.000 F.

b) projets inférieurs à 80.000 F :

Prise en charge par le F.D.E.C. dont la dotation annuelle sera abondée par le montant du Fonds Scolaire. La répartition de cette dotation s'effectuera entre les différents cantons au prorata du nombre de classes maternelles et primaires existant dans chaque canton. Le taux de subvention sera égal à 70 %, les réfections de logements étant exclues de ce programme de grosses réparations.

c) les communes ne bénéficiant pas de l'aide spéciale à la préscolarisation en milieu rural recevront, comme actuellement, une subvention forfaitaire de 100.000 F. pour la construction d'une classe.

III - Etablissement d'une liste d'urgence pluriannuelle d'opérations :

La procédure appliquée aux projets de construction et aux projets de réparations supérieurs à 80.000 F. est la suivante :

- recensement des projets ;
- étude administrative par les services de la Préfecture en liaison avec l'Inspection Académique et les services techniques concernés ;
- examen par la commission chargée des travaux ;
- décision par la Commission Départementale qui reçoit délégation à cet effet

La priorité de financement sera accordée aux opérations dont le dossier est techniquement et administrativement prêt.

IV - Aide spécifique du département en faveur des regroupements pédagogiques.

1° - Dépenses d'installation : ne concernent pas les travaux qui bénéficient des régimes de préscolarisation et de grosses réparations aux locaux scolaires, mais seulement les investissements en matériel.

a) matériel nécessaire à l'aménagement d'une salle de repas (évier, chauffe-eau, cuisinière, etc...)

Taux : 70 %

Dépense subventionnable maximale : 20.000 F.

b) matériel nécessaire à l'équipement d'une classe maternelle (salle d'accueil, salle de repos, toilettes, matériel pédagogique)

Taux : 70 %

Dépense subventionnable : 20.000 F.

c) achat d'un véhicule de transport :

En dehors de l'aide de l'Etat, le département pourra apporter un complément de 20 % dans le cadre du F.D.E.C. lorsqu'il s'agira d'un véhicule neuf. Pour un véhicule d'occasion, une subvention est possible également dans le cadre du F.D.E.C. au taux auquel peut prétendre la commune.

Dans les deux cas, le département pourra accorder des prêts (5 ans à 4 %) limités à 60 % du coût d'acquisition, avec un plafond de 30.000 F.

2° - Dépenses de fonctionnement :

a) Circuit de transport pendant l'interclasse de midi :

Aide annuelle départementale d'environ 15.000 F.

La prise en charge de ce transport se substitue à l'aménagement d'une salle de repas.

b) Transport de plats :

Une aide annuelle de 15.000 F. sera également accordée n'excluant pas bien entendu l'aménagement d'une salle de repas.

3° - Procédure :

L'étude des projets sera menée par la commission chargée des travaux et la commission spécialisée.

Les propositions seront ensuite soumises à la Commission Départementale qui reçoit délégation pour décision.

Les subventions seront versées au syndicat créé dans le cadre de l'opération pédagogique.

V - Avenir du parc départemental des classes démontables :

Compte-tenu de l'état de vétusté de ces bâtiments, un transfert est difficilement envisageable. Si parmi les communes de COSNE-sur-LOIRE, GARCHIZY, TANNAY, GARCHY, qui ont demandé à acquérir une classe démontable, l'une d'entre elles persistait dans son choix, la transaction pourrait se faire sur la base du franc symbolique, le transfert étant par ailleurs à la charge de la commune.

Ces dispositions entrent en application dès 1978, sauf pour ce qui concerne les grosses réparations scolaires imputées sur le F.D.E.C, la mise en oeuvre ne pouvant se faire qu'à partir de 1979.

Il a été précisé par ailleurs que le budget départemental prendrait en charge, pour les quelques années à venir, le montant des travaux découlant des suites d'opérations suivant le système appliqué antérieurement pour les grosses réparations aux locaux scolaires.

- N° 18 - Constructions scolaires du 1er degré - Préscolarisation en milieu rural - Augmentation de la dotation départementale.

Inscription d'un complément de crédit de 650.000 F. au titre de la préscolarisation en milieu rural et pour le financement des dépenses liées à l'aide spécifique en faveur des regroupements pédagogiques.

- N° 19 - Demande de subvention complémentaire pour le fonctionnement de l'Ecole Normale mixte en 1978.

Prise en charge des travaux supplémentaires à l'Ecole Normale mixte :

- remplacement d'un chauffe-eau..... 3.777 F.
- armoire électrique à la station
de pompage..... 4.179 F.

L'installation d'une sonnette extérieure au pavillon du Directeur est reportée à un prochain budget.

- N° 20 - Avenir du patrimoine muséologique départemental.

L'assemblée prend acte de la réponse de M. le Préfet au sujet de l'octroi éventuel à la commune de VARZY d'une subvention pour le fonctionnement de son musée et pour la création d'un poste de conservateur départemental des Arts et Traditions Populaires. Un nouveau rapport doit être présenté sur l'ensemble de cette affaire à la prochaine session.

- N° 21 - Dépenses d'hygiène, de protection sanitaire et d'aide sociale - Groupes I, II et III - Décision modificative n° 1 de l'exercice 1978.

Les propositions budgétaires de la décision modificative n° 1 formulées pour le fonctionnement de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales et la revalorisation des bourses aux pupilles étudiants, sont approuvées.

- N° 22 - Equipped sanitaire et social.

Les propositions de M. le Préfet relatives au financement de l'équipement du Centre de Cure Médicale de Pignelin, du Centre Psychothérapique de LA CHARITE-sur-LOIRE, de la nouvelle maternité du Centre Hospitalier de NEVERS, de l'hospice-maison de retraite de CERCY-la-TOUR et du Centre Médico-Social de POUILLY-s-LOIRE, sont adoptées et un crédit correspondant de 573.090 F. est inscrit à la D.M. 1.

La participation financière du département pour les travaux de modernisation du service de chirurgie de l'hôpital de COSNE est transférée aux travaux et équipements du futur service de médecine. Le montant exact de la subvention, calculé sur la base de 10 %, ne peut être fixé actuellement mais devrait être sensiblement égal au crédit initial inscrit, soit 367.500 F.

- N° 23 - Foyer départemental de l'Enfance - Décision modificative n° 1.

Approbation du compte administratif 1977 et de la décision modificative n° 1 de 1978 du Foyer départemental de l'Enfance.

- N° 24 - Maison Maternelle départementale de Garchizy - Décision modificative n° 1.

Approbation du compte administratif 1977 et de la décision modificative n° 1 de 1978 de la Maison Maternelle départementale de Garchizy.

- N° 25 - Alimentation en eau potable - Protection des captages.

Le département assurera la coordination des opérations de protection des captages sur l'ensemble de son territoire et accordera une aide au taux de 10 % pour les 15 points d'eau énumérés dans la liste jointe au rapport.

A cet effet, un crédit de 50.000 F est inscrit à la D.M. 1.

- N° 26 - Etude hydrogéologique des calcaires.

Inscription à la D.M. 1 d'un crédit de 125.000 F. en dépenses pour la réalisation d'une étude hydrogéologique des calcaires du département et en recettes d'une subvention de 25.000 F. à recevoir de l'Agence Bassin Loire-Bretagne.

Si cette participation n'est pas accordée, l'opération devra être limitée à 100.000 F.

- N° 27 - Service départemental d'Entretien des Réseaux d'Eau et d'Assainissement - Budget 1978 - D.M. 1.

Le complément de recettes de 15.485 F. apparaissant au compte administratif 1977 du S.D.E.R.E.A. et le produit de la vente de deux véhicules estimé à 2.000 F. sont répartis à la D.M. 1 de 1978 au chapitre 962-5 (fonctionnement) pour 12.000 F. et au chapitre 900-9 (investissement) pour 5.485 F.

- N° 28 - Opération groupée d'Aménagement Foncier dans le Haut-Morvan.

L'assemblée souhaite que l'Etablissement Public Régional intervienne pour financer l'O.G.A.F. dans le Haut-Morvan mais donne d'ores et déjà son accord pour la participation du département pour un montant de 465.000 F, répartie sur 3 exercices, la première inscription de 155.000 F. intervenant sur l'exercice 1978, conformément aux prévisions faites.

- N° 29 - Embellissement des villages.

Inscription d'un crédit de 25.000 F. destiné à subventionner les petites opérations d'embellissement des villages pour un montant total de 69.429 F. aux communes de :

- BREVES.....	50.000 F.
- DEVAY.....	3.000 F.
- VARZY.....	5.472 F.
- TOURY-LURCY.....	999 F.
- MARCY.....	9.958 F.

N° 30 - Nièvre Rivière Propre.

Approbation du rapport de M. le Préfet, la maîtrise d'ouvrage de cette opération devant être assurée par le département. Un crédit de 300.000 F. sera inscrit au budget primitif 1979.

- N° 31 - Etudes et travaux demandés à la Société des "Usines Lambiotte" en matière, notamment, de recyclage des eaux de refroidissement et d'épuration des eaux de fabrication, de lavage et de toutes les eaux industrielles polluées.

Acte est donné à M. le Préfet de son rapport d'information.

- N° 32 - Implantations industrielles et artisanales en zone rurale.

Accord pour le versement d'une participation de 22.000 F. au Comité d'Expansion Economique de la Nièvre pour l'organisation du "salon départemental de la sous-traitance" et de 8.000 F. pour la présentation de la brochure "Vivre dans la Nièvre" à organiser à PARIS courant octobre.

Ces 30.000 F. seront imputés sur le crédit total de 191.680 F. inscrit au budget primitif et à la D.M. 1 de 1978.

Délégation est donnée à la Commission Départementale sur avis de la commission spéciale pour l'attribution des aides dans le cadre du Fonds d'Industrialisation Départemental.

L'assemblée souhaite en outre que soit rapidement étudié un plan de sauvegarde des secteurs ruraux et que lui soit présentées les initiatives prises dans certains départements (Haute-Savoie, Rhône).

Des aides pourraient être accordées, en particulier aux 11 cantons du département qui souffrent du phénomène de dépopulation et qui ne bénéficient pas de l'Aide Spéciale Rurale.

- N° 33 - Voirie départementale - Décision modificative n° 1 de 1978.

Les crédits dont l'inscription est proposée par M. le Préfet à la D.M. 1 pour la réfection des routes départementales et les opérations annexes sont inscrits en totalité, soit 567.459,78 F, compte-tenu d'une réduction de 1.101.000 F. opérée au chapitre 901-10.

- N° 34 - Centre d'exploitation de ST SAULGE.

Accord pour l'acquisition à la Chambre des Métiers de la Nièvre, pour les besoins de la Direction départementale de l'Equipement (Centre d'Exploitation de ST SAULGE) du Centre d'Apprentissage, moyennant le prix de 270.000 F.

- N° 35 - Maintien des trains omnibus sur la ligne S.N.C.F. NEVERS-DIJON.

Le souci du Conseil Général, exprimé dans plusieurs vœux, a toujours été de voir améliorés les transports existants qui doivent conserver la notion de service public. Le point de vue de la rentabilité qui est toujours avancé est du ressort des Pouvoirs Publics.

L'assemblée souhaite que l'étude établie par M. le Préfet de la Nièvre soit soumise pour avis aux Syndicats de Cheminots les plus représentatifs.

L'assemblée est favorable à la constitution d'un groupe de travail avec les organismes intéressés dont le but sera de réaliser des moyens de transports (NEVERS-DIJON notamment) adaptés au développement technique de notre temps et désigne à cet effet MM. GERARD, CHARLEUF, GIRAND, le Dr DOLLET, BONNOT et MARTIN.

- N° 36 - Village-vacances de ST AGNAN.

Acte est donné à M. le Préfet de son rapport ; il semble toutefois que le montant prévisionnel de 12.400.000 F. devrait s'avérer insuffisant; la somme de 15.000.000 F. apparaît beaucoup plus proche de la vérité et l'assemblée souhaite que toutes les subventions soient actualisées en fonction du coût réel des travaux.

Elle est d'accord pour faire appel à l'Office d'H.L.M. pour la construction de logements de fonction du Directeur et du gardien et donne délégation à la Commission Départementale pour examiner la convention à intervenir entre le département et l'Office.

- N° 37 - Construction du village de vacances de ST AGNAN - Contrat à passer avec le Bureau Véritas.

L'assemblée est d'accord pour conclure un contrat avec le Bureau Véritas pour procéder aux opérations permettant, le cas échéant, la garantie par les assureurs des risques de responsabilité décennale et biennale des constructeurs.

Délégation est donnée à la Commission Départementale pour étudier le contrat à passer avec ce Bureau.

- N° 38 - Régie départementale du Lac des Settons - Grosses réparations et entretien des bâtiments de la base des Branlasses.

Accord de principe pour la prise en charge directe par le département des dépenses de grosses réparations et de gros entretien des bâtiments.

Inscription en séance d'une somme de 20.156,64 F. pour l'acquisition d'une grillade, d'une friteuse et d'un fourneau.

- N° 39 - Golf-Club-Nivernais.

L'assemblée est d'accord pour la transformation du Golf de MAGNY-COURS en golf public et adopte la formule du syndicat mixte comme la structure juridique chargée de la responsabilité de la gestion et qui pourrait comprendre le département, la ville de NEVERS, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la municipalité de MAGNY-COURS.

Les problèmes quotidiens de fonctionnement et d'animation pourraient être confiés à une association sportive.

Délégation est donnée à la Commission Départementale pour la constitution du syndicat mixte et pour prendre toute décision en rapport avec les mesures indispensables pour assurer la permanence des activités du golf public.

- N° 40 - Subvention du département sollicitée par la ville de NEVERS pour réaliser des travaux d'extension au Hall des Expositions.

Accord de principe pour l'attribution d'une subvention sous forme de couverture d'annuités d'emprunt.

Le montant de la participation du département sera fixé définitivement

- N° 40 - suite -

lorsque l'assemblée disposera d'éléments suffisants mais elle ne saurait être inférieure à celle de l'Union des Commerçants.

- N° 41 - Subvention complémentaire au Comité départemental d'Expansion Economique et de Productivité de la Nièvre.

Inscription en séance d'une subvention de 24.000 F. pour l'équipement de nouveaux bureaux et la participation au loyer des locaux dont disposera le Comité.

- N° 42 - Demande de subvention complémentaire présentée par le Comité Régional d'Expansion et de Productivité de Bourgogne.

Maintien de la décision prise en janvier 1978 ; le montant de la subvention allouée pour la présente année ne subit aucune modification.

- N° 43 - Maison de la Culture de NEVERS et de la Nièvre - Subvention complémentaire.

Inscription en séance d'une subvention complémentaire de 72.047 F.

L'assemblée souhaite que l'Etat attribue une subvention correspondant à celles du département et de la ville de NEVERS réunis.

- N° 44 - Demande de subvention sollicitée par l'Association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion.

L'assemblée a décidé d'examiner cette demande de subvention lorsque la Commission Régionale des Institutions Sociales aura statué sur l'agrément de cet organisme.

- N° 45 - Subventions de fonctionnement demandées par deux associations pour l'année 1978.

Attribution d'une subvention de 32.000 F. à l'Association "Musique en Nivernais" et de 5.000 F. à la Fédération nationale des Mutilés du Travail, avec inscription en séance des crédits correspondants.

L'assemblée a demandé que l'Association "Musique en Nivernais" fournisse un bilan plus détaillé, que le prix des places des spectacles soit plus raisonnable et qu'elle ait recours plus systématiquement aux instrumentistes ou choristes locaux.

- N° 46 - Demandes de subventions exceptionnelles.

Inscription en séance des subventions suivantes :

- Union Amicale des Sapeurs-Pompiers..... 3.500 F.

- N° 46 - suite -

- Association "France-Pologne"..... 7.000 F.
ce qui porte la subvention totale à
10.000 F, compte-tenu de l'inscription
au B.P. 1978 de l'aide de 3.000 F.
accordée à cette association.

La demande de subvention du Groupe folklorique "Chez Nous en Nivernais" est rejetée en attendant le recensement des groupes folkloriques du département ainsi que l'étude et la mise en place d'un comité départemental qui répartira la subvention globale du département aux groupes véritablement représentatifs du folklore nivernais morvan.

- N° 47 - Section départementale des Meilleurs Ouvriers de France - Demande de subvention complémentaire du département.

Inscription en séance d'un crédit correspondant pour l'attribution d'une subvention de 500 F.

- N° 48 - Comité départemental du 60ème Anniversaire de 1918 - Demande de subvention exceptionnelle.

Inscription en séance d'un crédit correspondant pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10.000 F.

- N° 49 - Demandes de subventions formulées par des associations sportives.

Il n'est pas donné suite aux demandes de subventions présentées par l'Aéroclub de NEVERS et l'Association départementale de Tourisme Equestre.

- N° 50 - Représentation du Conseil Général au sein de plusieurs associations.

La représentation du Conseil Général sera assurée dans les conditions suivantes :

- Comité départemental de la Jeunesse au Plein Air... MM. BARDIN et MARTIN
- Association des Francs et Franches Camarades... MM. HARRIS et MARTIN

- N° 51 - Commission de classement des candidatures à un débit de tabac - Désignation d'un membre par le Conseil Général.

M. le Docteur VIMEUX est élu pour siéger au sein de la Commission.

- N° 52 - Prise en considération de la motion adoptée par le Conseil d'Etablissement du Lycée d'Enseignement Professionnel de COSNE-s-LOIRE, le 30 mars 1978.

L'assemblée souhaite que les Pouvoirs Publics apportent des solutions définitives aux problèmes qui se posent encore, notamment au niveau de l'enseignement d'éducation sportive qui actuellement n'est pas développé d'une façon règlementaire pour faute d'équipements correspondants et de personnel suffisant.

- N° 53 - Classement du Morvan en zone de piedmont.

Acte est donné de sa réponse à M. le Préfet.

- N° 54 - Vaccination antirabique obligatoire des bovins.

L'assemblée adopte les conclusions du rapport de M. le Préfet et n'envisage pas une vaccination systématique contre la rage des animaux domestiques et des bovins en particulier.

Il est préconisé que le département oriente plutôt son action en faveur de la prophylaxie contre la brucellose.

- N° 55 - Aménagement des passages à niveau n°s 2 et 3 de la ligne NEVERS-CHAGNY.

Acte est donné à M. le Préfet de sa réponse.

- N° 56 - Etude des carrefours dénivelés en milieu urbain.

Acte est donné à M. le Préfet de sa réponse.

- N° 57 - Financement des salles polyvalentes et gymnases.

L'assemblée se déclare favorable à une aide des collectivités locales pour la construction des salles polyvalentes et gymnases.

Afin de ne pas retarder ces réalisations, les mesures qui seront prises dans le cadre de cette action s'appliqueront aux communes qui auront mené à bien tout projet de cette nature en 1978.

- N° 58 - Situation de l'emploi à GUERIGNY.

Acte est donné à M. le Préfet de sa réponse.

L'assemblée rappelle toutefois que la suppression de l'ECAN à GUERIGNY a causé un tort considérable à cette commune et à sa région et regrette que toutes les garanties n'aient pas été prises à l'époque quant à la capacité des établissements de remplacement puisque ces derniers ont licencié leur personnel ou cesseront toute activité dans un proche avenir.

Elle souhaite une intervention des Pouvoirs Publics et du Comité d'Expansion pour tenter de résoudre le problème de l'emploi à GUERIGNY.

- N° 59 - Mise en règlement judiciaire de la Société Standard Industriel Service à CLAMECY.

Acte est donné à M. le Préfet de sa réponse.

- N° 60 - Désignation des membres du Comité départemental de Prévention de la Violence et de la Criminalité.

M. PANNETIER, maire de LA CHAPELLE-ST-ANDRE, est désigné en remplacement de M. COEURDACIER, maire d'OUROUX.

- N° 61 - Construction d'une caserne de gendarmerie à CLAMECY.

L'assemblée accorde la garantie du département pour l'emprunt de 500.000 F.

Elle donne délégation à la Commission Départementale à l'effet de se prononcer sur l'octroi ou non d'une garantie identique du département pour un emprunt complémentaire de 700.000 F. que doit contracter l'Office public d'H.L.M.

- N° 62 - Travaux de mise en conformité avec les règles de sécurité de la chaufferie du Casino de POUGUES-les-EAUX.

Accord pour la réalisation des travaux de sécurité de la chaufferie et inscription en séance d'un crédit de 13.000 F. pour en assurer le financement.

Par ailleurs, le Conseil Général désigne M. GROSJEAN en remplacement de M. PAGANIE pour siéger au sein du conseil d'administration de l'hôpital rural de LORMES.